

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-633966



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule: 0006304	Société: Royal Air Maroc		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre:	
Nom & Prénom: ENOUFSKI ABDELJALIL			
Date de naissance: 01.04.1954			
Adresse: LISSASFA LOT EL KASZAMA EL N65			
Tél.: 05 22 89 66 15	Total des frais engagés: Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin:	Dr. BEHATE Mohamed Médecin Généraliste Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2 RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa Casablanca - Tel: 0522 65 09 18
Date de consultation:	15/05/2021
Nom et prénom du malade:	ENOUFSKI ABDELJALIL
Lien de parenté:	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie:	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances:	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à: Casablanca, le 17 JUIN 2021

Signature de l'adhérent(e):



DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقاً

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقاً

الطب العام

Casablanca, le : 21 MAI 2021

الدار البيضاء، في:

Dadou ENOUSSI AICHA

22/05/2021

CLARIL® Clarithromycine 500 mg Boîte de 14 comprimés PPV : 160,00 DH
6 18000 191001 75x60x20

CLARIL® Clarithromycine 500 mg Boîte de 14 comprimés PPV : 160,00 DH
6 18000 191001 75x60x20

CLARIL® Clarithromycine 500 mg Boîte de 14 comprimés PPV : 160,00 DH
6 18000 191001 75x60x20

PHARMACIE L'EXTENSION
24 Rue S Lissasfa
Extension CASABLANCA

جزءة الفرج -الضحي - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع البايون الماج فاع امداد الالفة - ليساسفة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

~~Pl - A/P amix 1a~~



65,00 x 2

~~1 Bcht~~

~~3 Pcs~~

~~2 Pcs~~
~~1 Pcs~~

LOT : 7133
PER : 12-22
P.P.V : 65DH00

~~225,60~~

~~MAROC 24 Rue L'EXTENSION
Extension Casablanca
Tél: 0522 53 48 40~~

~~Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 18 Appt. 2
RDC Bd. Haj Faten Hay Oule
Casablanca - Tél: 0522 53 48 40~~

LOT : 7133
PER : 12-22
P.P.V : 65DH00

LOT 20 - 3
PER 07/22
P.P.V 226DH00

226,00